

monde libre et le monde soviétique sont évidemment les plus dangereuses, j'ai alors exprimé un espoir. Je disais:

Ceux qui sont avant tout chargés de sauvegarder la sécurité de ces régions doivent remplir leur mission de la manière la plus soutenue et la moins provocatrice possible.

Conformément à ce point de vue, nous avons appuyé, au cours de délibérations privées aux Nations Unies, la proposition tendant à la création d'un État-tampon le long de la frontière septentrionale de la Corée afin de ne donner prise à aucun soupçon de la part du gouvernement chinois que ses intérêts légitimes fussent en danger.

L'intervention de la Chine dans cette guerre, en Corée du Nord, intervention qui s'est intensifiée durant tout le mois de novembre, a mis brusquement en vedette le troisième des problèmes critiques que nous avons été appelés à examiner récemment. Allions-nous condamner ces actes sur le champ, en tant qu'actes d'agression, allions-nous plutôt entamer des pourparlers, sous certaines réserves, avec les communistes chinois en vue de mettre fin à ce conflit? Nous ne pouvions guère espérer en arriver à un règlement stable en Corée,—la chose paraissait assez claire,—sans conclure une sorte d'entente, même tacite, avec le gouvernement du peuple de Chine. Toutefois, quand le gouvernement chinois de Pékin est intervenu en force, quand ses armées ont forcé les troupes moins nombreuses des Nations Unies à reculer, à la fin de novembre, certaines gens,—ce qui est bien naturel,—ont demandé immédiatement que les Nations Unies prennent contre la Chine même toute mesure militaire nécessaire pour mettre fin à la guerre.

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous nous sommes opposés et nous avons continué de nous opposer à toute mesure, contre le territoire de la Chine, qui ne serait pas dictée par les exigences les plus pressantes et immédiates de la situation militaire. Déjà les effectifs affectés à la Corée sont si considérables qu'il y a grand risque d'attaques par les Russes ou d'attaques provoquées par eux contre d'autres endroits beaucoup plus importants pour les pays libres, du point de vue stratégique. Pour cette raison et pour d'autres encore, nous nous sommes ralliés, dès le début, à ceux qui demandaient qu'on circoncrive ou localise autant que possible le conflit de la Corée. Nous croyons que les arguments en faveur d'une telle ligne de conduite sont encore aujourd'hui bien fondés.

Si donc il s'agissait d'éviter par tous les moyens une guerre contre la Chine, une guerre que l'on ne pourrait qu'à grand peine

mener à bonne fin, quelles autres méthodes restait-il pour réussir à régler le conflit coréen? Dans mon discours radiodiffusé du 5 décembre, j'exprimais ma propre conviction qu'il ne faut rien négliger de tout ce qui pourrait amener un règlement honorable et pacifique en Corée. Je disais:

Si, par exemple, en admettant que la situation militaire se stabilise, il y avait un "cessez le feu" suivi de négociations qui s'étendraient vraisemblablement à d'autres sujets que les affaires coréennes, et auxquelles participeraient les communistes chinois, on pourrait encore espérer d'en arriver à un tel règlement. Au moins, nous aurions fait notre possible, et le poids d'une faillite retomberait sur les épaules des responsables.

Dans le même discours, toutefois, je soulignais qu'un "cessez le feu" doit précéder et non pas suivre les négociations en vue de la paix, et c'est l'attitude que nous avons toujours maintenue. Je suis persuadé que chacun d'entre nous, dans ce gouvernement, dans cette Chambre et dans ce pays, avons à cœur autant que quiconque d'en arriver à un règlement pacifique du conflit coréen, mais je crois que nous sommes tous convaincus que ce règlement nous le payerions trop cher s'il nous fallait pour cela oublier et trahir des obligations que nous avons déjà assumées à l'égard de la Corée et des autres membres des Nations Unies.

A mon sens, ce eût été une trahison que d'entamer des pourparlers d'ordre politique, distincts de pourparlers en vue d'un "cessez le feu", avec le gouvernement de Pékin pendant que ses troupes combattaient encore les forces des Nations Unies. Nous consentions à ce que les Nations Unies négocient un règlement avec les communistes chinois en Corée et dans tout l'extrême Orient, mais nous n'avons jamais consenti à demander à des membres des Nations Unies de participer contre leur gré à ces pourparlers pendant que leurs militaires se faisaient tuer en Corée. En raison de l'extrême importance de ce principe et des conséquences d'ordre pratique qui résulteraient de son abandon, nous n'avons jamais consenti à transiger là-dessus.

Certains Canadiens affirment, très souvent et avec chaleur, que notre complaisance à rechercher une entente à l'égard d'une trêve d'abord, puis de pourparlers, était déshonorable et constituait, selon eux, de l'apaisement. Ces gens se méprennent sur le caractère de notre ligne de conduite et sur la nature de l'apaisement. Ils songent sans doute aux dispositions du genre de celles qu'on a prises à Munich en 1938. A la lumière de ces événements, l'apaisement, fondé sur les illusions qu'on entretenait au sujet de l'agresseur possible, s'est terminé par la trahison d'un ami sur les instances de l'agres-